



Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues nationales (MENAPLN)

**PLAN DE REPONSE DU MENAPLN
POUR LA CONTINUITE EDUCATIVE
DANS LE CONTEXTE DU COVID-19**

Avril 2020

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. OBJECTIFS	6
2.1. Objectif général	6
2.2. Objectifs spécifiques	6
III. RESULTATS ATTENDUS.....	6
IV. AXES STRATEGIQUES	7
❖ Axe 1 : utilisation des TICE pour la continuité éducative.....	7
❖ Axe 2 : reprise des cours pour l'achèvement de l'année scolaire 2019/2020.....	7
❖ Axe 3 : information, sensibilisation et communication.....	9
❖ Axe 4 : coordination et suivi-évaluation	10
V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	10
VI. PLANNING OPERATIONNEL ET COUT ESTIMATIF DES ACTIONS	11
VII. MECANISME DE FINANCEMENT DU PLAN DE RIPOSTE.....	12
VIII. DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION.....	12
IX. ANALYSE DES RISQUES	12
CONCLUSION	13
ANNEXES	14
Annexe 1 : Budget estimatif du plan de riposte pour la continuité éducative	15
Annexe 2 : Planning des activités de l'axe 1 du plan de riposte.....	18
Annexe 3 : Planning des activités de l'axe 2 du plan de riposte	19
Annexe 4 : Planning des activités de l'axe 3 du plan de riposte.....	20
Annexe 5 : Planning des activités de l'axe 4 «	22
Annexe 6 : situation des établissements fermés par ordre d'enseignement au 12 mars 2020.....	23
Annexe 7 : situation des effectifs des élèves selon le sexe et le statut de l'établissement	23
Annexe 8 : situation des établissements scolaires accueillant des élèves/auditeurs en 2018/2019	24
Annexe 9 : Situation des effectifs des apprenants en ENF en 2018/2019.....	24
Annexe 10 : situation du nombre d'enseignants par ordre d'enseignement en 2018/2019.....	24
Annexe 11 : situation du personnel administratif par type de structure en 2019	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : planning de la programmation et des coûts estimatifs par axe et par action	11
Tableau 2 : périodicité d'élaboration des rapports du plan de riposte.	12
Tableau 3 : Principales mesures d'atténuation	13

INTRODUCTION

Depuis 2016, le système éducatif burkinabè fait face à un certain nombre de préoccupations majeures liées notamment à la rupture scolaire pour un nombre important d'élèves/apprenants en raison de la crise sécuritaire avec pour corollaire la privation du droit à l'éducation.

En outre, le pays est frappé par la pandémie à coronavirus (COVID-19) avec l'apparition des premiers cas le 9 mars 2020. Cela a eu pour conséquence la fermeture des établissements d'enseignements préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire, professionnels et universitaires. Cette mesure a pour but de freiner la propagation de la maladie. Cette fermeture qui a eu lieu du 16 au 31 mars 2020, a été suivie d'une suspension des cours jusqu'au 13 avril 2020 et prorogée au 27 avril 2020, toute chose qui a entraîné une rupture des activités éducatives sur l'ensemble du territoire national pour une durée d'environ quatre (4) semaines.

Dans ce contexte de crise sanitaire aggravée par l'insécurité, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) a entrepris de mettre en œuvre un plan de riposte pour la continuité éducative et partant, pour la reprise effective des cours en fin avril 2020.

Ce plan de riposte sera opérationnalisé à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) pour la continuité pédagogique, et les mesures pour la reprise des activités pédagogiques dans les structures éducatives du MENAPLN dans le contexte du COVID-19.

Le plan de riposte s'articule autour des points suivants :

- le contexte et la justification ;
- les objectifs ;
- les résultats attendus ;
- les axes stratégiques ;
- la stratégie de mise en œuvre du plan ;
- le planning opérationnel et coût estimatif des actions;
- le mécanisme de financement ;
- le dispositif de coordination et de suivi-évaluation ;
- l'analyse des risques.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2016, le système éducatif burkinabè souffre des conséquences de la crise sécuritaire que vit notre pays du fait des attaques terroristes qui sévissent dans la quasi-totalité des régions. A la date du 12 mars 2020, on dénombrait au total 2 512 établissements scolaires fermés, mettant 349 909 élèves en rupture scolaire et 11 219 enseignants en arrêt d'activités pédagogiques.

Face à la crise sécuritaire, le Gouvernement s'est engagé à trouver des alternatives éducatives afin d'offrir des socles minimums de compétences aux élèves en situation de rupture d'apprentissage scolaire. Cela s'est traduit par la création d'un Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU), l'adoption d'une Stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024 et la conception de curricula pour l'éducation en situation d'urgence.

Sur le plan sanitaire, le Burkina Faso, à l'instar de tous les pays du monde, fait face depuis quelques temps à la pandémie du COVID-19. A la date du 9 avril 2020, on dénombrait dix (10) régions du pays touchées par la maladie avec 448 cas confirmés dont vingt-six (26) décès.

Pour réduire la propagation de la maladie à coronavirus, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes ;
- l'instauration d'un couvre-feu de 19h00 à 5h00 du matin, sur toute l'étendue du territoire ;
- la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires, pour une durée de deux semaines ;
- la fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, aux vols commerciaux ;
- la mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas du COVID-19 ;
- la suspension du transport public urbain et interurbain de passagers ;
- la fermeture des établissements d'enseignements préscolaire, primaire, post- primaire et secondaire, professionnel et universitaire, du lundi 16 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 sur toute l'étendue du territoire national ;
- la suspension des cours du 1er au 13 avril 2020 et prorogée au 27 avril 2020.

La suspension des activités pédagogiques a des répercussions négatives sur la qualité des apprentissages des élèves/apprenants et sur la consolidation de leurs acquis scolaires. Cette suspension touche l'ensemble des acteurs de l'éducation à savoir :

- 4 706 453 élèves/apprenants du formel ;
- 116 158 apprenants (adolescents et adultes) de l'éducation non formelle (ENF) ;
- 86 105 enseignants/formateurs ;
- 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien.

Eu égard au nombre important d'acteurs de l'éducation affectés par la crise sanitaire, il est impératif de trouver des réponses appropriées pour offrir à l'ensemble des élèves/apprenants, un minimum éducatif à même de soutenir leurs acquis scolaires, de les protéger et de faciliter leur retour en classe.

C'est dans cette perspective que le présent plan de riposte est élaboré par le MENAPLN qui a pour attributions d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), d'éducation non formelle et de promotion des langues

nationales conformément aux termes du décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement.

Pour opérationnaliser ces attributions, le décret n° 2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du MENAPLN a été adopté. Suivant ce décret, le ministère est organisé en 28 structures centrales, 604 structures déconcentrées dont 26 directions régionales, 90 directions provinciales, 488 CEB, 9 structures rattachées et 7 structures de missions.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'objectif général du plan de riposte est d'assurer la continuité éducative dans le contexte du COVID-19 avec l'implication de tous les acteurs et partenaires de l'éducation.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan de riposte sont :

- produire des ressources pédagogiques numériques pour toutes les classes du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'ENF ;
- diffuser des ressources pédagogiques numériques par le canal de la radio, la télévision, la presse en ligne, des applications androïdes, des fichiers téléchargeables et des supports amovibles ;
- doter les établissements scolaires et les structures d'éducation non formelle de matériel de protection et d'hygiène pour l'application des mesures barrières contre le COVID-19 ;
- prendre des mesures administratives et pédagogiques pour une reprise effective des cours et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 ;
- sensibiliser les élèves/apprenants, les enseignants/formateurs et les personnels administratifs des établissements scolaires et des structures d'éducation non formelle et les communautés à la lutte contre le COVID-19 ;
- assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de riposte.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du plan de riposte sont :

- des ressources pédagogiques numériques pour toutes les classes du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'ENF sont conçues ;
- des ressources pédagogiques numériques pour toutes les classes du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'ENF sont diffusées à travers la radio, la télévision, la presse écrite, des applications androïdes, des fichiers téléchargeables et des supports amovibles ;
- les établissements scolaires et les structures d'éducation non formelle sont dotés de matériel de protection et d'hygiène pour l'application des mesures barrières contre le COVID-19 ;
- les mesures administratives et pédagogiques pour une reprise effective des cours en fin avril 2020 et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 sont prises ;
- les élèves/apprenants, les enseignants/formateurs et les personnels administratifs des établissements scolaires et des structures d'éducation non formelle et les communautés sont sensibilisés à la lutte contre le COVID-19 ;
- la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de riposte sont assurés.

IV. AXES STRATEGIQUES

Le plan de riposte du MENAPLN est bâti autour de quatre (4) axes stratégiques qui sont (i) l'utilisation des TICE pour la continuité éducative, (ii) la reprise des cours, (iii) l'information, la sensibilisation et la communication et (iv) la coordination et le suivi-évaluation.

❖ **Axe 1 : utilisation des TICE pour la continuité éducative**

La production et la diffusion des ressources pédagogiques numériques dans le cadre de l'utilisation des TICE pour la continuité éducative dans le cadre du COVID-19 nécessiteront la mise en œuvre d'actions de préparation préalables pour la réussite de l'initiative. En effet, dans le souci de disposer de ressources pédagogiques numériques de qualité, la sélection des membres des commissions pédagogiques (enseignants et encadreurs pédagogiques) a été faite selon des critères préalablement définis.

Aussi, pour prendre en compte les conditions d'accessibilité, d'équité et d'inclusion, tous les canaux appropriés de diffusion seront mis à profit et des stratégies seront développées pour atteindre le maximum d'élèves/apprenants, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'axe stratégique 1 s'articule autour des actions suivantes :

✓ **Action 1.1 : production de ressources pédagogiques numériques**

Cette action consiste à la digitalisation et à la scénarisation des ressources pédagogiques, à l'enregistrement et au montage des émissions. Les principales activités retenues sont la mise en place de commissions pédagogiques pour la production des ressources numériques, la préparation et l'enregistrement de leçons radiodiffusées et audiovisuelles pour le préscolaire, le primaire, le post-primaire, le secondaire et l'ENF, la réadaptation et la traduction d'émissions dans vingt (20) langues nationales, la formation de 120 techno-pédagogues chargés de la scénarisation des ressources pédagogiques numériques et le développement d'une plateforme de e-learning. Toutes les ressources pédagogiques numériques produites seront validées par une équipe technique avant leur diffusion.

✓ **Action 1.2 : diffusion des ressources pédagogiques numériques**

Elle se rapporte à l'identification des canaux de diffusion en fonction des ressources et des cibles, des supports et à la diffusion proprement dite. Les activités retenues sont la diffusion des ressources pédagogiques à travers les canaux appropriés, l'acquisition de supports amovibles pour partager les ressources pédagogiques numériques aux structures déconcentrées, la production et la distribution d'annales aux élèves et enseignants des lycées et collèges à faible accessibilité à la radio, à la télé ou à Internet et l'acquisition de kits de cyber classes.

❖ **Axe 2 : reprise des cours pour l'achèvement de l'année scolaire 2019/2020**

La reprise des cours en fin avril 2020 requiert en amont la prise de mesures gouvernementales. Ainsi, il s'avère nécessaire que le Gouvernement procède à un allègement de certaines mesures prises. Il s'agit principalement de la mise en quarantaine de certaines localités, des horaires du couvre-feu, de la fermeture des marchés et yaars, de la suspension des activités de transport en commun de passagers ou voyageurs, etc. L'allègement de ces mesures permettra la reprise de la vie économique, toute chose qui facilitera la reprise des cours.

Par ailleurs, il est aussi indispensable que le Gouvernement rappelle les uns et les autres à leurs responsabilités individuelle et collective et sensibilise davantage les populations sur l'application des mesures barrières.

Une fois ces mesures gouvernementales prises, le MENAPLN interviendra suivant deux (2) principales actions pour assurer la reprise des cours en fin avril 2020. Ces actions sont : (i) les mesures préventives et (ii) les mesures administratives et pédagogiques.

✓ **Action 2.1 : mesures préventives**

Ces mesures préventives comprennent le nettoyage et la désinfection des établissements scolaires et des structures d'éducation non formelle, le port obligatoire de masques de protection et le lavage des mains.

○ **Le nettoyage et la désinfection des établissements scolaires et des structures d'éducation non formelle**

Avant la reprise des cours, il sera procédé, en collaboration avec les services du ministère de la Santé et des collectivités territoriales au nettoyage et à la désinfection des établissements scolaires des localités ayant enregistré des cas confirmés de COVID-19. Le nettoyage et la désinfection seront faits au moyen de produits homologués par les services de santé et d'hygiène avec l'appui des collectivités territoriales, des Comités ou conseils de Gestion des établissements (COGES), des Associations des Parents d'Elèves (APE) et des Associations des Mères Educatrices (AME).

○ **Le port de masques de protection**

Un des gestes barrières contre la propagation de la maladie est le port de masques. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, le port du masque constitue un moyen de prévention efficace.

A ce titre, le MENAPLN procédera à la dotation des élèves, des enseignants et du personnel administratif des structures éducatives en masques. A cet effet, il sera acquis pour chaque acteur deux (2) masques lavables et réutilisables. Pour ce faire, douze millions (12 000 000) de masques de protection seront acquis. Ces masques seront confectionnés avec du tissu 100% coton (Faso dan Fani) par la confédération Coton-Textile-Habillement avec l'appui de l'Armée.

Les caractéristiques techniques des masques à acquérir ont été homologuées par l'arrêté n°0123/MCIA/SG/ABNORM du 6 avril 2020 portant homologation des normes sur les masques barrières, les gels et solutions hydroalcooliques, les gants, les ventilateurs pulmonaires et les dispositifs médicaux essentiels. Ces normes de qualité seront respectées à toutes les étapes de la production et de la distribution.

○ **Le lavage des mains**

Tout comme le port des masques, le lavage des mains constitue une mesure barrière contre la propagation de la maladie. Cette mesure se réalisera à travers la dotation des structures éducatives en savon SN-CITEC. Les dispositifs de lave-mains des classes, des personnels enseignant et administratif seront régulièrement approvisionnés en savon.

Dans chaque établissement scolaire, il sera mis en place un dispositif adapté aux réalités du milieu pour le lavage des mains avec le concours des APE/AME/COGES et autres partenaires de l'éducation. Pour les établissements scolaires des localités où le problème d'eau se pose avec acuité, les communautés

(parents d'élèves, COGES et AME) se chargeront de leur approvisionnement en eau ou de faire en sorte que chaque élève/apprenant apporte de l'eau à l'école.

✓ **Action 2.2 : mesures administratives et pédagogiques**

La reprise des cours doit s'accompagner de mesures administratives et pédagogiques.

○ **Les mesures administratives**

La principale mesure administrative consistera au réaménagement du calendrier de l'année scolaire 2019-2020 conformément au programme suivant :

- reprise des cours : 28 avril 2020 ;
- fin du deuxième trimestre : 14 mai 2020 ;
- troisième trimestre : du 15 mai 2020 au 31 juillet 2020 ;
- fin des cours au préscolaire : 30 mai 2020 ;
- fin des cours au primaire, au post-primaire et au secondaire : 20 juin 2020 ;
- début des examens et concours scolaires : 24 juin 2020;
- fin de l'année scolaire 2019-2020 : 31 juillet 2020.

A cet effet, un arrêté conjoint portant réaménagement de l'année scolaire et universitaire sera pris par les ministres concernés. Le calendrier de l'année scolaire sera accompagné du calendrier des examens et concours scolaires session de 2020.

Toutefois, ce calendrier ci-dessus proposé est indicatif. Il est susceptible de modification en fonction de la date de reprise des cours et selon le principe de la progressivité en débutant par les classes d'examens. Cette date de reprise des cours sera fixée par le Gouvernement suivant l'évolution de la pandémie.

Les nouveaux calendriers et l'ensemble des directives et textes qui encadreront la reprise des cours seront diffusés auprès des structures éducatives pour la bonne exécution des différentes décisions.

○ **Les mesures pédagogiques**

A la reprise, la première activité pédagogique dans chaque classe du Burkina Faso portera sur les mesures préventives du COVID-19. Cette activité requiert l'implication de toute l'équipe pédagogique et administrative de chaque établissement. Pour ce faire, les supports nécessaires à la conduite de l'activité seront mis à la disposition des établissements scolaires et des centres d'éducation de base non formelle par le ministère.

En ce qui concerne les évaluations des apprentissages, une directive du ministère précisera les modalités y relatives.

❖ **Axe 3 : information, sensibilisation et communication**

Les actions de cet axe consistent en des rencontres d'information et de sensibilisation des acteurs et partenaires de l'éducation ainsi que la conception et la diffusion de messages clés à travers les différents canaux de communication.

✓ **Action 3.1 : organisation de rencontres d'information et de sensibilisation**

Pour réussir la mise en œuvre de ce plan, le MENAPLN a initié des concertations avec les partenaires de l'éducation (parents, syndicats et PTF) et les promoteurs des établissements privés laïcs et confessionnels afin de requérir leur adhésion et leur accompagnement.

Les Gouverneurs de région, les Hauts Commissaires de province et les Maires de Communes organiseront des rencontres d'information et de sensibilisation dans leur ressort territorial.

Les responsables des établissements scolaires, les opérateurs en éducation non formelle (ENF), les enseignants et les parents d'élèves seront sensibilisés pour l'accompagnement des élèves/apprenants au port et à l'entretien des masques.

Les mesures qui seront prises dans le cadre de la reprise des cours seront soutenues par une campagne de communication, d'information et de sensibilisation pour susciter l'adhésion et l'implication des acteurs et des partenaires de l'éducation pour un changement de comportements.

Les messages porteront sur la prévention du COVID-19 et sur toutes les mesures prises par le MENAPLN en faveur de la reprise des cours.

Pour ce qui est de l'utilisation des TICE, les messages porteront sur la disponibilité et l'assurance qualité des ressources pédagogiques numériques, les différents canaux de diffusion et les plages horaires retenus.

✓ **Action 3.2 : conception et diffusion des messages de sensibilisation et de communication**

Le lancement de la mise en œuvre du plan de riposte sera marqué par un point de presse de monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales.

A la suite de ce lancement, des activités de communication seront organisées avec différents organes de presse afin d'expliquer les grandes lignes du plan de riposte.

Par ailleurs, des affiches, des spots publicitaires, des microprogrammes seront réalisés pour sensibiliser la communauté éducative sur la continuité éducative en contexte de COVID-19.

❖ **Axe 4 : coordination et suivi-évaluation**

Cet axe comprend des activités de coordination et de suivi-évaluation.

✓ **Action 4.1 : coordination**

Les activités au titre de la coordination ont essentiellement trait à la mise en place des instances et organes de coordination, aux rencontres et sessions de cadrage, de préparation des activités de plaidoyer et d'élaboration des outils de suivi-évaluation.

✓ **Action 4.2 : suivi-évaluation**

Les activités envisagées au titre du suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de riposte se résument essentiellement aux missions terrain de suivi, aux activités de rapportage et d'évaluation.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de riposte sera mis en œuvre en neuf (9) mois par les structures du MENAPLN en collaboration avec les ministères partenaires, les collectivités territoriales, les communautés éducatives et les partenaires techniques et financiers. Le plan de riposte pourrait être révisé suivant l'évolution de la pandémie du COVID-19.

Les procédures d'urgence seront utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte afin que les différentes acquisitions se fassent dans les délais requis.

VI. PLANNING OPERATIONNEL ET COUT ESTIMATIF DES ACTIONS

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif de la programmation physique et le coût estimatif des actions par axe.
Tableau 1 : planning de la programmation et des coûts estimatifs par axe et par action

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION												COUT ESTIMATIF (FCFA)
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20				
Axe n°1: utilisation des TICE pour la continuité éducative													1 729 995 720	
	Action 1.1 : production de ressources pédagogiques numériques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	421 995 720
	Action 1.2 : diffusion des ressources pédagogiques numériques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 308 000 000
Axe n°2: reprise des cours													6 059 912 000	
	Action 2.1 : mesures préventives	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	6 059 912 000
	Action 2.2 : mesures administratives et pédagogiques	X	X	X										-
Axe n°3 : information, sensibilisation et communication													116 300 000	
	Action 3.1 : organisation de rencontres d'information et de sensibilisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
	Action 3.2 : conception et diffusion des messages de sensibilisation et de communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	116 300 000
Axe n°4 : coordination et suivi-évaluation													347 767 500	
	Action 4.1 : coordination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	22 725 000
	Action 4.2 : suivi-évaluation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	325 042 500
TOTAL GENERAL													8 253 975 220	

VII. MECANISME DE FINANCEMENT DU PLAN DE RIPOSTE

Le MENAPLN mettra tout en œuvre pour relever le défi du financement du plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19. Il mènera des actions de plaidoyer et de mobilisation des ressources afin de bénéficier de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers de l'éducation. Les acteurs de développement, les collectivités territoriales, les ONG et associations intervenant dans le domaine de l'éducation seront mis à contribution.

VIII. DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION

L'exécution du plan de riposte sera assurée par les structures du MENAPLN en collaboration avec les structures partenaires. A cet effet, un comité de coordination et de suivi-évaluation sera mis en place. Ce comité de coordination et de suivi-évaluation est l'organe d'orientation et de pilotage du plan de riposte. Il examine et adopte les rapports de mise en œuvre du plan de riposte, formule des recommandations et veille à la bonne exécution du plan.

Les structures de mise en œuvre sont les structures centrales, les directions régionales et provinciales, les circonscriptions d'éducation de base (CEB), les établissements scolaires et les structures d'ENF. Un suivi de la mise en œuvre du plan de riposte sera assuré à chaque niveau.

Dans le cadre du suivi, il sera produit des rapports suivant la périodicité indiquée dans le tableau n°2.

Tableau 2 : périodicité d'élaboration des rapports du plan de riposte.

Structures/acteurs	Tâches	Livrable attendu	Périodicité	Observations
Etablissements et structures d'ENF	✓ Application des directives ; ✓ Suivi/contrôle des activités ;	Compte rendu	Journalier	Sur la base d'un canevas type
Structures déconcentrées	Exécution, coordination et suivi	Rapport	Hebdomadaire	Sur la base des outils disponibles
Structures centrales	Exécution et suivi	Rapport de mission Rapport d'activités	Mensuelle	Sur la base des rapports des structures déconcentrées
Comité de coordination et de suivi-évaluation	Coordination, suivi et évaluation	Rapport de suivi Rapport d'évaluation	Mensuelle et trimestrielle	-Sur la base des rapports des structures déconcentrées et centrales pour le suivi -Sur la base d'une collecte de données pour ce qui est de l'évaluation

IX. ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre du plan de riposte peut rencontrer des risques qui pourraient compromettre sa réussite. Ce sont principalement :

- ✓ le manque de ressources financières ;
- ✓ la faible adhésion des acteurs et des partenaires;
- ✓ la fronde sociale ;
- ✓ la situation sécuritaire ;
- ✓ la résurgence du COVID-19.

Le tableau n°3 présente les mesures d'atténuation possibles par risque.

Tableau 3 : Principales mesures d'atténuation

Risque	Niveau	Mesures d'atténuation ou de contournement
Manque de ressources financières	Elevé	Organiser des plaidoyers en vue de mobiliser les ressources financières.
Faible adhésion des acteurs et des partenaires	Moyen	Renforcer la mobilisation sociale avec une sensibilisation et une forte implication les leaders communautaires, leaders d'opinion et des partenaires sociaux.
Fronde sociale	Moyen	Renforcer la concertation et le dialogue avec les partenaires sociaux.
Insécurité dans certaines localités	Élevé	Demander l'accompagnement des FDS.
Résurgence du COVID-19		Renforcer les mesures préventives au niveau national en collaboration avec le ministère en charge de la santé

CONCLUSION

Le plan de riposte est une réponse du MENAPLN à la crise sanitaire dans le secteur de l'éducation.

Il est articulé autour de quatre (4) axes stratégiques portant sur l'utilisation des TICE pour la continuité éducative, la reprise des cours, l'information, la sensibilisation et la communication, et la coordination, et le suivi-évaluation.

La mise en œuvre du plan requiert l'adhésion de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation.

D'un coût global annuel de **huit milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-quinze mille deux cent vingt (8 253 975 220) FCFA**, ce plan de riposte sera financé par l'Etat et l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'éducation.

La mise en œuvre du plan permettra d'assurer la continuité éducative, de renforcer la qualité des enseignements/apprentissages et partant le respect du droit à l'éducation des enfants du Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe 1 : Budget estimatif du plan de riposte pour la continuité éducative

AXES	INTITULES DES ACTIONS/ACTIVITES	QUANTITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL
1: utilisation des TICE pour la continuité éducative				
	Action 1 : production de ressources pédagogiques numériques			421 995 720
	Conception des leçons	6 300	15 000	94 500 000
	Présentation audio et audiovisuelle des leçons	-	-	-
	Réalisation d'émissions audio-visuelles	168	500 000	84 000 000
	Réalisation d'émissions audio	168	300 000	50 400 000
	Traduction d'émissions en langues nationales par la radio scolaire	168	300 000	50 400 000
	Acquisition de matériel pour la radio scolaire	1	5 000 000	5 000 000
	Formation des agents chargés de la scénarisation des ressources pédagogiques	1	49 600 800	49 600 800
	Production et scénarisation de ressources pédagogiques numériques	1	54 121 200	54 121 200
	Validation des ressources pédagogiques numériques produites	1	12 400 200	12 400 200
	Conception d'annales au profit des élèves	1	FF	11 573 520
	Impression d'annales au profit des structures déconcentrées et les établissements scolaires	10 000	1 000	10 000 000
	Action 2 : diffusion des ressources pédagogiques numériques			1 308 000 000
	Diffusion et rediffusion d'émissions par des chaînes de télévision non confessionnelles	1 008	500 000	504 000 000
	Diffusion et rediffusion d'émissions par des chaînes de radios publiques et privées non confessionnelles	1 008	200 000	201 600 000
	Diffusion et rediffusion d'émissions par des radios communautaires	15 120	25 000	378 000 000
	Insertion des RPN dans la presse en ligne	672	200 000	134 400 000
	Diffuser par TNT Test	1	10 000 000	10 000 000
	Acquisition de supports amovibles au profit des structures déconcentrées	10 000	4 000	40 000 000
	Implémentation de RPN sur les plateformes	1	10 000 000	10 000 000

AXES	INTITULES DES ACTIONS/ACTIVITES	QUANTITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL
	Assurer la veille technologique	1	5 000 000	5 000 000
	Acquisition de Kits de cyber classes	10	2 500 000	25 000 000
Axe 2: Reprise des cours				6 059 912 000
	Action 1 : les mesures préventives			6 059 912 000
	Acquisition des masques	12 000 000	250	3 000 000 000
	Acquisition de cartons de savon	318 000	9 000	2 862 000 000
	Manutention	318 000	100	31 800 000
	Acheminer les masques et le savon dans les établissements	20 764	5 000	103 820 000
	Nettoyer et désinfecter les établissements scolaires dans les zones touchées par le covid-19	2 076	30 000	62 292 000
Axe 3: Information, sensibilisation, communication				116 300 000
	Action 1 : conception et diffusion des messages de sensibilisation et de communication			116 300 000
	Diffusion des messages radio télévisés	90	160 000	14 400 000
	Diffuser le message du MENAPLN sur la reprise des cours	-	-	-
	Organiser une émission plateau télé sur le plan de réponse	1	2 000 000	2 000 000
	Elaborer des spots et microprogrammes de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures éducatives	10	500 000	5 000 000
	Conception des messages éducatifs radio télévisés	5	500 000	2 500 000
	Valider les messages de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures éducatives	-	-	-
	Confectionner des affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures du MENAPLN et les établissements scolaires	25 000	800	20 000 000
	Conception d'affiches de messages éducatifs	3 000	800	2 400 000
	Acheminer les affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures du MENAPLN	-	-	-

AXES	INTITULES DES ACTIONS/ACTIVITES	QUANTITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL
	Acheminer les affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les établissements scolaires	-	-	-
	Diffuser les spots et micro programmes de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières	200	350 000	70 000 000
Axe 4: Coordination et suivi-évaluation				347 767 500
Action 1 : coordination				22 725 000
	Tenue de sessions de coordination des mesures d'utilisation des TICE en éducation en situation d'urgence	1	3 825 000	3 825 000
	Appui au fonctionnement des organes de coordination	1 260	15 000	18 900 000
Action 2 : suivi-évaluation				325 042 500
	Elaborer des outils de suivi-évaluation du plan de réponse	1	1 637 500	1 637 500
	Pause-café pour la validation des outils de suivi-évaluation du plan de réponse	20	3 500	70 000
	Organiser des missions conjointes de suivi-évaluation par le comité de coordination et les partenaires	6	4 500 000	27 000 000
	Assurer le suivi conjoint de la mise en œuvre du plan de réponse par les structures déconcentrées et les partenaires	26	360 000	9 360 000
	Elaborer le rapport synthèse de la mise en œuvre du plan de réponse			-
	Pause-café pour la validation du rapport synthèse de la mise en œuvre du plan de réponse par le comité de coordination et le conseil de cabinet élargi au niveau central	50	3 500	175 000
	Elaboration des outils de suivi pour l'utilisation des TICE en éducation en situation d'urgence	6	1 000 000	6 000 000
	Organisation d'activités de suivi pédagogique	9 360	30 000	280 800 000
TOTAL GENERAL				8 253 975 220

Annexe 2 : Planning des activités de l'axe 1 du plan de riposte

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION											
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
Axe n°1 : utilisation des TICE pour la continuité éducative													
Action 1.1 : production de ressources pédagogiques numériques													
1.1.1	Préparation des leçons audio-télévisées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.2	Présentation des leçons audio-télévisées		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.3	Production d'émissions audio-visuelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.4	Traduction d'émissions en langues nationales par la radio scolaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.5	Acquisition de matériel pour la radio scolaire		X										
1.1.6	Formation des agents chargés de la scénarisation des ressources pédagogiques	X		X									
1.1.7	Production et scénarisation de ressources pédagogiques numériques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.1.8	Valider les ressources pédagogiques numériques produites	X	X										
1.1.9	Conception d'annales au profit des élèves	X	X	X									
1.1.10	Imprimer des annales au profit des structures déconcentrées et les établissements scolaires	X	X	X									
Action 1.2 : diffusion des ressources pédagogiques numériques													
1.2.1	Diffuser des émissions par des chaînes de télévision non confessionnelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.2	Diffuser des émissions par des chaînes de radios publiques et privées non confessionnelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.3	Diffuser des émissions par des radios communautaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.4	Insérer des RPN dans la presse en ligne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.5	Diffuser par TNT test	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.6	Acquérir des supports amovibles au profit des structures déconcentrées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.7	Développer des plateformes e-learning	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.8	Assurer la veille technologique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.2.9	Acquérir des Kits de cyber classes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Annexe 3 : Planning des activités de l'axe 2 du plan de riposte

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION									
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	
Axe n°2: reprise des cours											
Action 2.1 : mesures préventives											
2.1.1	Acquérir des masques	X	X								
2.1.2	Acquérir de cartons de savon	X	X								
2.1.3	Assurer la manutention	X	X								
2.1.4	Acheminer les masques et le savon dans les établissements	X	X								
2.1.5	Nettoyer et désinfecter les établissements scolaires dans les zones touchées par le covid-19	X	X								
Action 2.2 : mesures administratives et pédagogiques											
2.2.1	Elaborer les projets d'arrêtés et les circulaires des mesures administratives	X	X								
2.2.2	Elaborer les projets d'arrêtés et les circulaires des mesures pédagogiques	X	X								
2.2.3	Elaborer les fiches pédagogiques du premier cours sur les mesures préventives du covid-19	X	X								

Annexe 4 : Planning des activités de l'axe 3 du plan de riposte

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION											
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
Axe n°3 : information, sensibilisation et communication													
Action 3.1 : organisation de rencontres d'information et de sensibilisation													
3.1.1	Tenir une rencontre avec les responsables des associations des parents d'élèves	X											
3.1.2	Tenir une rencontre avec les responsables syndicaux	X											
3.1.3	Tenir une rencontre avec les partenaires techniques et financiers	X											
3.1.4	Tenir une rencontre avec les responsables des structures	X											
Action 3.2 : conception et diffusion des messages de sensibilisation et de communication													
3.2.1	Diffusion des messages radio télévisés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.2.2	Diffuser le message du MENAPLN sur la reprise des cours	X											
3.2.3	Organiser une émission plateau télé sur le plan de réponse	X	X										
3.2.4	Elaborer des spots et microprogrammes de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures éducatives	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.2.5	Valider les messages de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures éducatives	X	X										
3.2.6	Confectionner des affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures du MENAPLN et les établissements scolaires	X	X										
3.2.7	Acheminer les affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les structures du MENAPLN	X	X										

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION											
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
3.2.8	Acheminer les affiches de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières dans les établissements scolaires	X	X										
3.2.9	Diffuser les spots et micro programmes de communication, d'information et de sensibilisation sur l'application des mesures barrières	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Annexe 5 : Planning des activités de l'axe 4

AXES	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION											
		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
Axe n° 4 : coordination et suivi-évaluation													
Action 4.1 : coordination													
4.1.1	Tenir des rencontres de cadrage	X	X										
4.1.2	Elaborer le plan de réponse pour la reprise des cours												
4.1.3	Valider le plan de riposte	X											
4.1.4	Elaborer un projet d'arrêté de mise en place d'un comité de coordination et de suivi-évaluation	X											
4.1.5	Signer le projet d'arrêté de mise en place d'un comité de coordination et de suivi-évaluation	X											
4.1.6	Elaboration des outils de suivi-évaluation	X	X										
4.1.7	Tenue des rencontres de coordination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 4.2 : suivi-évaluation													
4.2.1	Assurer des missions conjointes de suivi-évaluation par le comité de coordination et les partenaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.2.2	Assurer le suivi conjoint de la mise en œuvre du plan de riposte par les structures déconcentrées et les partenaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.2.3	Elaborer le rapport synthèse de la mise en œuvre du plan de riposte				X								

Annexe 6 : situation des établissements fermés par ordre d'enseignement au 12 mars 2020

Ordre d'enseignement	Nombre d'établissements fermés	Nombre d'élèves affectés	Nombre d'enseignants affectés
Précolaire	6	562	18
Primaire	2 243	291 125	9 299
Post primaire et secondaire	263	58 222	1 902
TOTAL GENERAL	2 512	349 909	11 219

Source : Rapport hebdomadaire/ST-ESU

Annexe 7 : situation des effectifs des élèves selon le sexe et le statut de l'établissement

Ordre d'enseignement	Sexe	Statut			Ensemble
		Public	privé	Communautaire	
PRESCOLAIRE	Garçons	11 442	32 319	9 995	53 756
	Fillles	10 858	30 814	10 057	51 729
	Ensemble	22 300	63 133	20 052	105 485
PRIMAIRE	Garçons	1 288 382	360 947		1 649 329
	Fillles	1 250 566	333 889		1 584 455
	Ensemble	2 561 232	693 123	2 483	3 256 838
Total	Garçons	314 966	190 475		505 441
	Fillles	323 495	217 489		540 984
	Ensemble	640 326	407 964		1 048 290
POST-PRIMAIRE	Garçons	2 654	2 735		5 389
	Fillles	1 160	656		1 816
	Ensemble	3 814	3 391		7 205
Total	Garçons	88 010	79 579		167 589
	Fillles	59 409	68 720		128 129
	Ensemble	147 541	148 299		295 840
SECONDAIRE	Garçons	6 127	8 787		14 914
	Fillles	3 283	7 073		10 356
	Ensemble	9 410	15 860		25 270
TOTAL GENERAL	Garçons	1 702 800	663 320		2 376 115
	Fillles	1 644 328	650 912		2 305 297
	Ensemble	3 371 399	1 312 519	22 535	4 706 453

Source : Annales statistiques 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

Annexe 8 : situation des établissements scolaires accueillant des élèves/auditeurs en 2018/2019

Ordre d'enseignement	Statut	Nombre
Précolaire	Public	170
	Privé	1 178
	Total	1 348
Primaire	Public	11 266
	Privé	4 079
	Total	15 345
Post-primaire et secondaire	Public	2 028
	Privé	2 043
	Total	4 071
TOTAL GENERAL	Public	13 464
	Privé	7 300
	Total	20 764

Source : Annuaires statistiques 2018/2019 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

Annexe 9 : Situation des effectifs des apprenants en ENF en 2018/2019

Sexe	Type de centre		Total
	Adultes	Adolescents	
Hommes	23 430	9 996	33 426
Femmes/Filles	70 540	12 192	82 732
Ensemble	93 970	22 188	116 158

Source : Rapport bilan de la campagne 2019/DGENF

Annexe 10 : situation du nombre d'enseignants par ordre d'enseignement en 2018/2019

Ordre d'enseignement	2018/2019
Précolaire	797
Primaire	63 369
Post-primaire et secondaire	24 939
Ensemble	89 105

Source : enquêtes statistiques annuelles du préscolaire/primaire /post-primaire et secondaire

Annexe 11 : situation du personnel administratif par type de structure en 2019

Type structure	ENCADREURS	ENSEIGNANTS	PAG	PAVS	AUTRES	TOTAL
CEB	1 165	4 867	390		58	6 480
DPEPPNF	182	1 041	333	2	32	1 590
DREPPNF	106	301	191	1	54	653
LYCEES ET COLLEGES	2	2 996	1 520	3 140	-	7 658
DREPS	498	257	151	28	250	1 184
ENEP	108	158	73	2	55	396
CENTRALE	480	482	453	14	395	1 824
TOTAL GENERAL	2 541	10 102	3 111	3 187	844	19 785

Source : RPA 2019, DGESS/MENAPLIN